

**Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire
pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises
dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

Signature d'un avenant au contrat de prêt crédit-bail «Parking Mairie» conclu avec la Société Flobail

Pour le financement du parc de stationnement de la Mairie, la Ville de Besançon a signé un contrat de prêt crédit-bail avec la Société Flobail. Ce contrat de prêt est indexé sur Pibor 3 mois majoré d'une marge de 0,80 %.

Cette marge a pu être renégociée selon les modalités suivantes :

Identifica- tion contrat	Capital restant dû à la date de modification de marge	Durée résiduelle	Index + marge initiale	Index + marge nouvelle	Date d'effet de réaménage- ment	Observations
Contrat «Parking Mairie»	49 212 642,71 F	13 ans 9 mois	Pibor 3 mois + 0,80 %	Pibor 3 mois + 0,74 %	01/04/1998	L'avenant ne modifie pas les autres dispo- sitions du contrat

II - Marchés

- Marché conclu avec la Société des Téléphones de l'Est pour la construction du réseau informatique au Centre Administratif Municipal 2, 4 et 6 rue Mégevand (montant : 105 751,73 F TTC).

- Marché conclu avec l'Entreprise AECE pour la mise en place d'un éclairage dans une galerie technique de Planoise (montant du marché : 57 948,30 F TTC).

III - Conventions

- Convention passée avec l'Association Défi Voile ENSMM afin de préciser les conditions de partenariat entre la Ville de Besançon et l'équipe d'étudiants de l'ENSMM Besançon qui a participé du 20 au 26 avril dernier à Brest à la course croisière de l'EDHEC.

- Convention passée avec la Société PROTEG SFTS pour la prise en charge 24 h / 24 h par télésurveillance de la protection du Musée du Temps, Palais Granvelle (durée : un an à compter du 14 avril 1998).

IV - Actions en justice

- Affaire ACBL : défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par la Société ACBL tendant à rechercher la responsabilité de la Ville pour mauvais entretien de l'ouvrage public lors d'un accident automobile.

- Affaire Commune de BEURE : défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par la commune de Beure tendant à contester un titre de recettes émis par la Ville pour paiement des frais de scolarité d'enfants résidant à Beure et scolarisés à Besançon.

- Affaire CLERC et BECUYNE - Agents de police municipale victimes d'agressions verbales pendant leur service - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance.

- Affaire MAILLARD - Agent de police municipale victime d'agressions verbales pendant son service - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance.

- Affaire SOMNY - Agent de police municipale victime d'agressions physiques et verbales pendant son service - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance.

- Affaire BRICHET : constitution de partie civile devant le Tribunal pour Enfants du Mans suite aux dégradations volontaires commises le 25 juin 1997 à l'école Bregille Plateau.

V - Frais d'acte et de contentieux

- Versement d'une somme de 35 312,80 F à la SCP DUFAY-GRIMBERT-SUISSA à titre d'honoraires pour le premier trimestre 1998 et droits CNBF.

- Versement d'une somme de 5 029,02 F à M. Claude POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.